

ATELIER REGIONAL DE RENFORCEMENT DE CAPACITE SUR LES
STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA
DIVERSITES BIOLOGIQUE

Ouagadougou - Burkina Faso, 29 septembre au 03 octobre 2008

**Mise en œuvre de la Stratégie et le plan
d'actions de la conservation de la
biodiversité au Togo**

présenté par

M. TENGUE Kokou

T.

Plan de présentation

I. Introduction

II. Présentation de SPANB

2.1 Mesures de gestion et de conservation de la diversité biologique

2.2 Les orientations stratégiques de conservation de la diversité biologique

2.3 Plan d'actions

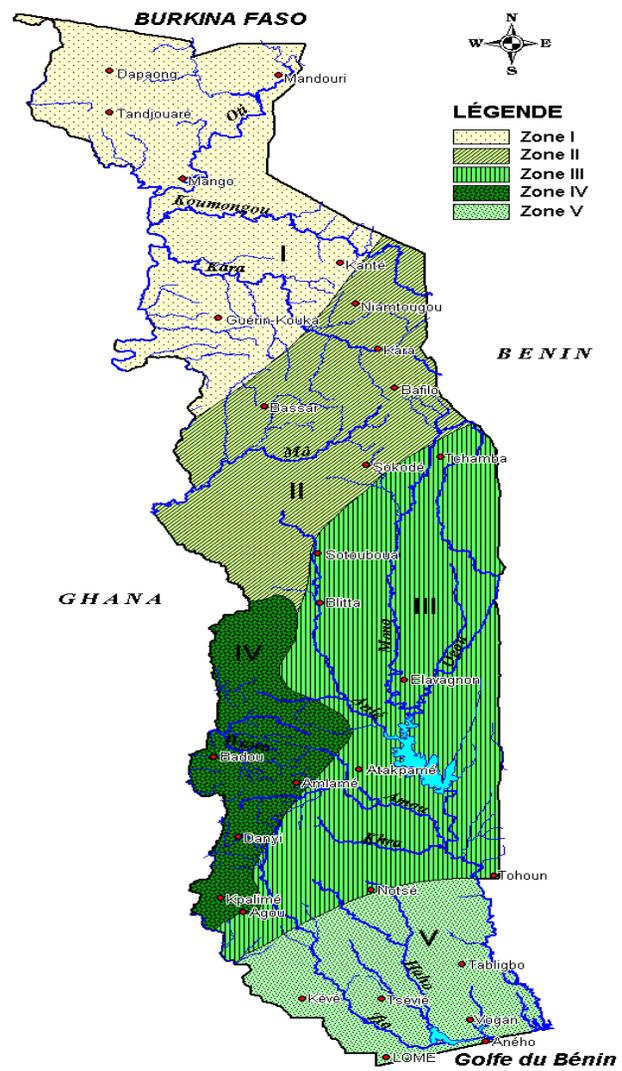
III. Etat de la mise en œuvre de la Stratégie et le plan d'actions

IV. Intégration de SPANB dans le Document Intérimaire de Réduction de la Pauvreté

INTRODUCTION

Le Togo a signé la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique en 1992 et l'a ratifiée en Octobre 1995.

La stratégie et le plan d'actions pour la conservation de la diversité biologique élaborés en 2002, a pour objectif, de garantir aux générations présentes et futures, une gestion rationnelle et durable des ressources afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens.



II. Présentation de SPANB

2.1. Mesures de gestion et de conservation de la diversité biologique

En dehors des modes traditionnelles de gestion de la diversité biologique (pratique de l'agroforesterie, création de forêts sacrées, de forêts villageoises, protection d'animaux vénérés, conservation des produits agricoles, etc.), la gestion et la conservation sont réalisées dans un cadre juridique et institutionnel concernant les ressources naturelles en général.

Mesures de gestion et de conservation de la diversité biologique

- Les mesures en vigueur sont principalement des arrêtés, des décrets et des lois nationaux ou des conventions internationales.
- Outre les divers ministères qui interviennent dans le domaine, la gestion de l'environnement relève essentiellement du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières.

Mesures de gestion et de conservation de la diversité biologique

- Ces services publics sont complétés par les collectivités locales.
- De plus, plusieurs ONG interviennent dans l'environnement au Togo.
- Des cadres de coordination et de concertation ont été institués pour une meilleure gestion de l'environnement.

Mesures de gestion et de conservation de la diversité biologique

- la Commission Interministérielle de l'Environnement (CIE) ;
- la Commission Nationale de l'Environnement (CNE) ;
- les Comités de protection et de gestion de l'environnement ;
- les Comités locaux de planification.

2.2. Les orientations stratégiques de conservation de la diversité biologique

Elles consistent à :

- Renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans la gestion de la diversité biologique sur les plans juridique, technique et institutionnel.
- Préserver de façon participative des aires représentatives des différents écosystèmes pour garantir leur pérennité et conserver leurs éléments constitutifs.

Les orientations stratégiques de conservation de la diversité biologique

Ceci à travers :

- *le développement d'une politique de gestion participative et concertée des aires protégées domaniales,*
- *la conservation des écosystèmes sensibles regorgeant d'espèces rares, menacées, endémiques ou commercialisées,*
- *la conservation ex situ des ressources génétiques constitutives et caractéristiques des écosystèmes dont ils regorgent,*

Les orientations stratégiques de conservation de la diversité biologique

- Assurer l'utilisation rationnelle et durable des ressources et le partage équitable des rôles, des responsabilités et des bénéfices découlant de la gestion de la diversité biologique.

Ceci sera possible grâce :

- *au développement des pratiques visant à atténuer l'impact des politiques, programmes, projets et activités de production sur la diversité biologique ;*
- *à la promotion des mesures d'incitation pour améliorer la gestion de la diversité biologique.*

III. Plan d'actions

Le plan d'actions s'articule sur quatre programmes prioritaires :

3.1 Programme de renforcement des capacités qui comporte trois volets :

- *Le renforcement des capacités juridiques de conservation et d'utilisation durables de la biodiversité.*
- *Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des parties prenantes.*
- *Le renforcement des capacités nationales de caractérisation et de suivi de la diversité biologique.*

3.2 Programme de sécurisation du dispositif national de conservation avec cinq volets :

- *Consolidation de la conservation des aires protégées prioritaires au sein du système national d'aires protégées.*
- *Accroissement de la représentation des écosystèmes afro-montagnards du Togo au sein du système national d'aires protégées.*
- *Accroissement de la représentation des écosystèmes de zones humides du Togo.*
- *Développement des initiatives de conservation en milieux rural et urbain au travers d'un réseau de micro-réserves.*
- *Aménagement durable des formations forestières et savaniques naturelles affectées à des objectifs de production et/ou de protection.*

3.3 Programme d'appui à la conservation ex situ.

3.4 Programme d'appui à l'utilisation durable et au partage équitable des revenus issus des ressources biologiques.

IV. Etat de la mise en œuvre de la Stratégie et le plan d'actions de conservation de la biodiversité

Le plan d'action est prévu pour être mis en œuvre par l'ensemble des catégories d'acteurs nationaux: Etat, services techniques, ONG nationales et internationales, société civile (organisations paysannes, corporations socioprofessionnelles, élus locaux, populations locales), partenaires de coopération, organisations internationales, ...

La mise en œuvre du SPANB du Togo a connu des difficultés de mise en œuvre qui sont essentiellement d'ordre financière et de manque de capacité.

Programme de Renforcement des Capacités Juridiques et Institutionnelles

Sur le plan juridique, Il y a eu :

- Finalisation et adoption de la loi cadre sur l'environnement en 2008, les textes d'application sont en cours d'élaboration
- Finalisation et adoption d'un nouveau code des ressources forestières en 2008,
- Mise en place d'un cadre normalisé de gestion des aires protégées par décret.

Programme de Renforcement des Capacités Juridiques et Institutionnelles

- Préparation de directives sectorielles d'étude d'impact sur l'environnement et de manuels de gestion intégrant les préoccupations relatives à la biodiversité.
- Institution par décret de la procédure d'Etude d'Impact sur l'Environnement dans lequel la conservation de la biodiversité représente un volet important,

Programme de Renforcement des Capacités Juridiques et Institutionnelles

Sur le plan institutionnel

- Création et appui au fonctionnement d'Associations Villageoises de Gestion des Aires Protégées (AVGAP) et des écosystèmes riches en espèces rares, endémiques et/ou menacées,
- Création de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) en cours,

Programme de Renforcement des Capacités Juridiques et Institutionnelles

- Formation et recyclage continus des acteurs étatiques et non étatiques à l'utilisation des techniques et technologies adaptées à la conservation de la biodiversité à travers le (PNADE) en cours,
- Création et mise en place des commissions de l'environnement et du développement durable au niveau villageois, cantonal, préfectoral, régional et national en cours,

Programme de sécurisation du dispositif national de conservation de la biodiversité

- Programme de réhabilitation des aires protégées prioritaires instituées au sein du système national d'aires protégées (UE, FEM, ...)
- Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) en cours de finalisation,
- Elaboration participative des plans de cogestion contractualisée Administration-Populations en cours d'expérimentation,

Programme de sécurisation du dispositif national de conservation de la biodiversité

- Appui au développement d'activités de valorisation durable de la biodiversité par les populations en vue de diminuer leur pression sur les espaces protégés par le PNAD en cours,
- Création de corridors de protection de la biodiversité entre les différentes aires protégées et création des aires Protégées transfrontalières avec les pays voisins (Ghana, Bénin, Burkina Faso),
- Redynamisation du Centre National des semences Forestières

IV. Intégration de la SPANB dans le Document Intérimaire de Réduction de la Pauvreté

La SPANB est pris en compte dans l'axe stratégique « *Gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement* » du DSRP dans les termes suivants:

- *Réduction des pressions sur les ressources naturelles*
- *Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de gestion de l'environnement*
- *Renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement*

Je vous remercie